CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E128566** **VALABLE JUSQU'AU** **03/08/2027**

ÉDITÉ LE 18/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/04/1997

Forme juridique : SARL

Capital : 84 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ORLEANS 1997B00322

Siret : 412 141 384 00013

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 00 29917

Assurance Responsabilité Travaux :
SMA SA C22195W 1258001/002 66023/27

Assurance Responsabilité Civile :
SMA SA C22195 W 1258001/002 66023/27

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : GALLIER ORLEANS ELECTRICITE "G.O.E."

160 RUE LEON FOUCAULT
45140 SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

Téléphone : 02 38 70 72 00 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
GASNIER WILLIAM GÉRANT

Site Internet :

E-mail : gallier@gallier.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 241 968 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	3	12/05/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/06/2026 15:51

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.